

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 10 juin 2013

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 30 mai 2013 s'est réuni le 10 juin 2013 à 18h00 salle polyvalente de Verneix, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé Annie LAVILLE, excusée Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET à partir de la question 5 Michel RIVIERE, excusé
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy PONS
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN, à partir de la question 10 Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN, excusé remplacé par Gérard BALLEET Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Valérie LAMARQUE est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013.

1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DUREES D'AMORTISSEMENT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les durées d'amortissement ci-dessous :

- Biens inscrits au compte 2128 – autres agencements et aménagements de terrains : 15 ans,
- Biens inscrits au compte 21531 – réseaux d'adduction d'eau : 30 ans.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 1 DU BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal, d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « aménagement des zones industrielles », et d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « autres opérations assujetties à la TVA ».

3) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet à 30h hebdomadaire, et de supprimer le poste d'éducateur de jeunes enfants à 28h hebdomadaire au tableau des effectifs.

4) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE CONVENTION DE PARTICIPATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager courant 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et décide à l'unanimité de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de rejoindre ou non la convention de participation en prévoyance portée par le Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1er janvier 2014.

5) ADMINISTRATION GENERALE – REDEVANCE D' ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIF 2013 – FIXATION DES MODALITES DE REPARTITION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la commune de Bizeneuille pour 2013 tels que ci-dessus.

6) ADMINISTRATION GENERALE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA SOUS-PREFECTURE PORTANT PROTOCOLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de télétransmettre les actes budgétaires sur Actes budgétaires, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur l'admission en non-valeur de :

- 7 pièces pour un total de 518,29 euros et d'inscrire la dépense au compte 6541 du budget annexe – autres opérations assujetties à la TVA ;
- 12 pièces pour un total de 1 700,56 euros et d'inscrire la dépense au compte 6541 du budget principal.

8) ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE « LA CROIX DE FRAGNE » SUR LA COMMUNE DE BIZENEUILLE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur ce dossier et d'autoriser le Président à signer la convention afférente et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

9) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT LOCATION EMPLACEMENT PUBLICITAIRE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec la société SOPA CENTRE PUBLICITE AFFICHAGE pour la location de son emplacement publicitaire situé sur le Campus de la Folie à l'entrée nord de l'agglomération commentryenne. Il s'agit d'un panneau publicitaire simple face d'une surface de 1,5 m². Le montant annuel de cette location s'élève à 46 euros.

10) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à verser les aides dans le cadre des travaux d'amélioration de l'habitat selon les règles présentées.

11) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D'INTERVENTION D'UNE LUDOTHEQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu, pour trois animations jeux « Autour des 5 sens », proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et du Multi Accueil. Ces animations de 2 heures chacune (1h pour le Multi-Accueil, 1h pour le RAM) seront menées par la ludothécaire les mardis 24 septembre, 29 octobre et 26 novembre 2013.

12) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – CONVENTION RELATIVE A UNE JOURNEE DE FORMATION « DU SAVOIR DIRE DES ADULTES AU DROIT DE SAVOIR DE L'ENFANT » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec l'association « Bien-Traitance » dans le cadre de l'inscription de Pascale DUBOISSET, directrice du centre Multi Accueil / RAM « 3 Pommes » à une formation intitulée « du savoir dire des adultes au droit de savoir de l'enfant : parler avec lui des situations difficiles le concernant », il convient d'établir une convention. La formation aura lieu au siège de l'association à Paris les 1er et 2 octobre 2013. Le montant de cette formation s'élève à 370 € TTC.

13) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN KINESITHERAPEUTE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention pour une intervention pour une réunion d'information proposée aux parents dont les enfants fréquentent le centre Multi Accueil ou le RAM sur « le mouchage du jeune enfant et la prévention des bronchiolites ». Le montant de l'intervention s'élève à 200,00 € TTC pour un total de 2 heures - frais kilométriques et charges comprises.

14) ENFANCE-JEUNESSE - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT ET MULTI-ACCUEIL - CONVENTION D'ANIMATION « FERME ITINERANTE » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et la ferme pédagogique « Domaine de la Ganne », pour une animation « ferme itinérante » proposée aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et du Multi-Accueil « Trois Pommes ». Le montant total de la prestation s'élève à 70 €.

15) ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL « 3 POMMES » –
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur du centre Multi Accueil.

16) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT
CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION
ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer deux conventions avec Madame Sandra MEIJER, gérante du magasin de loisirs créatifs MELAS CREATIVE concernant la mise en place d'ateliers aux médiathèques de Chamblet et Nérès-les-Bains. Le coût total pour l'ensemble des animations est de 1250,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Conseil Communautaire a été suivi de la présentation de la phase 1 - diagnostic prospectif sur l'offre et les besoins sociaux du territoire : limites et enjeux de développement - de l'étude d'analyse des besoins sociaux réalisée par le cabinet ANA-TER.